

Arrêté ministériel portant nomination des membres de la commission des arts plastiques instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle - Extrait

A.M. 05-08-2020

M.B. 11-09-2020

Ce texte est abrogé l'A.M. du 25 juillet 2025.

Modifications :

A.M. 12-02-2021 - M.B. 09-03-2021	A.M. 01-09-2021 - M.B. 20-09-2021
A.M. 28-01-2022 - M.B. 15-03-2022	A.M. 18-03-2022 - M.B. 10-05-2022
A.Gt 14-09-2022 - M.B. 12-12-2022	A.M. 06-02-2023 - M.B. 04-05-2023
A.M. 29-08-2023 - M.B. 17-01-2024	A.M. 27-11-2023 - M.B. 05-02-2024
A.M. 19-04-2024 - M.B. 07-05-2024	A.M. 08-11-2024 - M.B. 29-11-2024
A.M. 25-07-2025 - M.B. 03-09-2025	

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4, 60, 61 et 74;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle;

Considérant l'appel à candidatures publié le 27 juin 2019;

Considérant les candidatures de Mesdames et Messieurs :

ABENDROTH Manuel	ASCENCIO Ana
BAUMANS Arlette	BEAULOYE Jennifer
BECQ Cathy	BERGILEZ Jean-Didier
BERNARD Yves	BIALEK Eva
BIANCHI Michaël	BIBASSE Juliette
BIENFAIT Carine	BIHAIN Jörn Aram
BLONDIAU Geneviève	BOLLEN Lydia
BOUREZ Olivier	BRZAKALA Clio
CARTIER Marie	CHAINIAUX Cécile
CHEVAL Florence	CLOSON Véronique
COLLIGNON Stéphane	COPPEE Marilyne
CORNUT Gaëlle	DE CLERCK Philippe
DE COCK Jérôme	DE LONGREE Isabelle
DE SMET Isabelle	DEBRUN Gilles
DEL CANE Philippe	DELAPLANCHE Maelle
DEPAIRE Colombine	DESAUVAGE Grégory
D'HUART Gwendoline	DRAPEAUD Léone

DU CHASTEL Marie	ELOY Marc
EVARD David	FRANCK Philippe
FRUITMAN Rébecca	GENARD Jean-Louis
GERIN Françoise	GRAEFFLY Rohan
GRIMMEAUX Adrien	GUISSET Jacqueline
HAUQUIER Alexandra	HOLOFFE Etienne
JACQUET Jean-Paul	JAKOB Fabien
JENART Delphine	KNOCKAERT Lucie
LEENARTS Danielle	LHOAS Pierre
LIBERT Cédric	LIBERTIAUX Gaétan
LORAUX Karyn	MANOUACH Ilan
MARION Philippe	MASONNI Giovanna
MATHIEU - CHOVENT Yuna	MAWET Marc
MAYER Jérôme	MIEROP Caroline
MIGNON Olivier	MINNE Axelle
NASIELSKI Tania	NOEL Stéphane
PAPAZOGLOU Marie	PECHER Jean-Guy
PIRENNE Raphaël	POLLET Anne
REMACLE Marie	SCHADRON Johanne
SERVAIS Vincent	SILLEN Robert
STEVIGNY Marie-Laurence	THIRION Grégory
TIBERGHIEN Josiane (Septembre)	TODOROFF Todor
TRESELJ Robert	URBANSKA Jacques
VANNESTE Guillaume	VANSTRAELEN Marie-Claire
VERMEERSCH Laurent	VILAYPHIOU Stéphanie
VISSAULT Maïté	

Considérant que toutes ces candidatures ont été introduites dans le délai prévu par l'article 6 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 susmentionné, prolongé en date du 26 août 2019 jusqu'au 30 septembre 2019;

Qu'elles sont toutes recevables en ce qu'elles répondent au prescrit de l'article 5 § 4 dudit arrêté;

Considérant la comparaison des titres et mérites des candidat.e.s effectuée conformément au prescrit de l'article 7 § 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 et annexée au présent arrêté, ainsi que les avis remis par les fédérations professionnelles reconnues conformément à l'article 7 § 2 de ce même arrêté;

Considérant qu'au regard des éléments repris dans le tableau annexé au présent arrêté, les conditions pour être nommé et prévues, par les articles 3, 4 60, 61 et 74 du décret du 28 mars 2019 et par l'article 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle, sont remplies par les personnes suivantes :

ABENDROTH Manuel	ASCENCIO Ana
BAUMANS Arlette	BECQ Cathy
BERGILEZ Jean-Didier	BERNARD Yves
BIALEK Eva	BIANCHI Michaël
BIBASSE Juliette	BIENFAIT Carine
BIHAIN Jörn Aram	BLONDIAU Geneviève
BOLLEN Lydia	BOUREZ Olivier
BRZAKALA Clio	CHAINIAUX Cécile
CHEVAL Florence	CLOSÓN Véronique

COPPEE Marilyne	CORNUT Gaëlle
DE CLERCK Philippe	DE COCK Jérôme
DE LONGREE Isabelle	DE SMET Isabelle
DEBRUN Gilles	DELAPLANCHE Maëlle
D'HUART Gwendoline	DU CHASTEL Marie
EVRARD David	FRUITMAN Rébecca
GRAEFFLY Rohan	GRIMMEAU Adrien
HAUQUIER Alexandra	HOLOFFE Etienne
JACQUET Jean-Paul	JENART Delphine
KNOCKAERT Lucie	LEENARTS Danielle
LHOAS Pierre	LIBERTIAUX Gaétan
MANOUACH Ilan	MATHIEU - CHOVENT Yuna
MAWET Marc	MAYER Jérôme
MIEROP Caroline	MIGNON Olivier
NASIELSKI Tania	NOEL Stéphane
PAPAZOGLOU Marie	PIRENNE Raphaël
POLLET Anne	REMACLE Marie
SERVAIS Vincent	STEVIGNY Marie-Laurence
THIRION Grégory	TIBERGHIEN Josiane (Septembre)
URBANSKA Jacques	VANNESTE Guillaume
VILAYPHIOU Stéphanie	VISSAULT Maïté

Que les personnes ci-dessus peuvent valablement être désignées,

Arrête :

[Article 1^{er}.]¹ – Sont nommés membres de la Commission des arts plastiques pour une durée de cinq ans :

	Effectifs	Suppléants
1°) en qualité d'experts en arts textiles, du dessin, de l'estampe, de l'illustration, de la peinture, de la photographie, de la sculpture, de la vidéo d'art, en arts culinaires, en arts de la bande dessinée expérimentale ou en toute autre forme artistique ou technique, y compris novatrice, en particulier dans l'exercice d'une activité relative à :		
a) la création d'œuvres d'art	DE LONGREE Isabelle MANOUACH Ilan DELVAUX Sébastien	BIENFAIT Carine DESAUVAGE Grégory THOMINE Clara
b) la production d'œuvres d'art	MATHIEU-CHOVENT Yuna NIASELSKI Tania	FAVERO-LONGO Irina DELAVILLE Caroline
c) la diffusion d'œuvres d'art	DELAPLANCHE Maëlle PAPAZOGLOU Marie JACQUET Jean-Paul THIRION Grégory MAYER Jérôme	FRUITMANN Rébecca NICOD Julie BIALEK Eva COPPEE Marilyne CHAINIAUX Cécile
d) l'enseignement artistique	EVRARD David LEENARTS Danielle REBOUD Lola	GRIMMEAU Adrien LECAILLE Estelle /
e) la recherche scientifique et technologique	HATZIGEORGIOU Pauline	

¹Article remplacé par l'A.M. 08-11-2024

f) la recherche en sciences humaines et sociales	GIELEN Denis	JOURQUIN Laurent
2°) en qualité d'experts en arts numériques et technologiques, en particulier dans l'exercice d'une activité relative à :		
a) la création d'œuvres d'art	DE COCK Jérôme	ABENDROTH Manuel
b) la production d'œuvres d'art	DUCHASTEL Marie	LIBERTIAUX Gaëtan
c) la diffusion d'œuvres d'art	BIBASSE Juliette	
d) l'enseignement artistique	VILAYPHIOU Stéphanie	BAUDINET-LINDBERG Raya
e) la recherche scientifique et technologique	BERNARD Yves	LUQUE SANCHEZ Félix
f) la recherche en sciences humaines et sociales		
3°) en qualité d'experts en architecture, en particulier :		
a) quatre architectes justifiant d'un engagement dans les dimensions politiques et culturelles de l'architecture	MIEROP Caroline BAUMANS Arlette VANNESTE Guillaume HOLOFFE Etienne	LHOAS Pierre DE VISSCHER Lisa BIANCHI Michael NOTTEBAERT Anne-Sophie
b) quatre experts issus des facultés d'architecte	DE SMET Isabelle BERGILEZ Jean-Didier BIHAIN Jorn Aram BLONDIAU Geneviève	SEDDIKI Chaïma DECLERCK Philippe SERVAIS Vincent DEBRUN Gilles
4°) en qualité d'experts en design et mode, dont trois en design et trois en mode, en particulier dans l'exercice d'une activité relative à :		
a) la création d'œuvres	CORNUT Gaëlle	
b) la production d'œuvres	GILSON Olivier	GERNAY Damien
c) la diffusion d'œuvres	BRZAKALA Clio	CLOSÖN Véronique
d) l'enseignement artistique	BELLANGER Thierry	RIJSSENBECK Roel
e) la recherche scientifique et technologique	D'HUART Gwendoline	BECQ Cathy
f) la recherche en sciences humaines et sociales	LECLERCQ Jean-Michel	

Article 2. - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 5 août 2020.

B. LINARD